



La préfecture des Hautes-Pyrénées



Le conseil général des Hautes-Pyrénées

**SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
D'ACCUEIL ET D'INSERTION
DES GENS DU VOYAGE
DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES
2010 – 2015**

SOMMAIRE

| | |
|--|--------------|
| I / PRÉAMBULE..... | p. 3 |
| II / EVALUATION – BILAN DU SCHÉMA 2002 – 2006..... | p. 4 |
| – l'accueil et le stationnement | |
| – la sédentarisation | |
| – l'insertion sociale | |
| III / RÉVISION..... | p. 7 |
| IV / ORIENTATIONS 2010 / 2015..... | p. 8 |
| A / ACCUEIL | p. 8 |
| – les aires d'accueil | |
| – les aires de grands passage | |
| – la qualité et l'optimisation des conditions de fonctionnement des aires | |
| B / SÉDENTARISATION | p. 9 |
| – les besoins | |
| – les réalisations | |
| C / INSERTION SOCIALE | p. 11 |
| – la scolarisation | |
| – la santé | |
| – l'insertion professionnelle | |
| – les fiches-actions..... | p. 15 |

I / PREAMBULE

La loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, qui est venue compléter le dispositif initial instauré par l'article 28 de la loi du 31 mai 1990, fixe le cadre juridique de l'élaboration du schéma départemental d'accueil et d'insertion des gens du voyage (SDAGV).

Ce dispositif législatif fixe trois grandes orientations :

- l'établissement des secteurs géographiques d'implantation des aires permanentes d'accueil après concertation des acteurs locaux,
- la création d'aires d'accueil dans les communes de plus de 5 000 habitants dans un délai réglementaire suivant la publication du schéma ; (en contrepartie, l'Etat participe au financement des investissements réalisés tant dans la création des aires, aménagement et réhabilitation que dans la gestion),
- la mise en place de procédures juridiques à disposition des maires, pour interdire le stationnement des caravanes en dehors des aires d'accueil prévues à cet effet.

Dans les Hautes-Pyrénées, sous l'égide de la loi du 31 mai 1990, un schéma initial a été approuvé en 2000 par le préfet et le président du Conseil Général. En 2002, compte tenu du nouveau cadre législatif imposé par la loi du 5 juillet 2000, ce schéma a fait l'objet d'adaptations, mettant ainsi l'accent sur :

- **l'accueil et le stationnement des gens du voyage**
Objectif : Création de 17 aires d'accueil, création d'une aire de grands passages (200 caravanes), mise en place d'une instance de suivi ;
- **la sédentarisation**
Objectif : Réflexion sur un habitat adapté, notamment le terrain familial, engagé autour d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) et d'une ligne de garantie d'emprunts, sur le territoire de l'agglomération tarbaise.
- **l'insertion sociale**
Objectif : Mise en place d'actions particulières et ciblées dans le domaine de la santé, l'insertion professionnelle, la scolarisation, la socialisation.

II / ÉVALUATION - BILAN du schéma 2002 - 2006

Les actions menées dans le cadre du schéma 2002 - 2006, ont fait l'objet d'une évaluation courant 2007. Cette évaluation devait d'une part, permettre d'établir un bilan des réalisations et de l'état d'avancement du schéma et d'autre part, servir de base aux orientations du schéma suivant.

Ce bilan, dont le rapport exhaustif a été présenté en commission consultative des gens du voyage le 1er octobre 2007 et validé par elle, peut s'établir comme suit:

ACCUEIL ET STATIONNEMENT

L'objectif initial de **création de 17 aires d'accueil** a été ramené à 13 compte tenu de :

- ✓ l'abandon des sites de Saint-Laurent de Neste, de Julos et de Séméac,
- ✓ le regroupement pertinent des sites d'Andrest et de Vic-en-Bigorre.

L'état de réalisation, dont le détail est présenté ci-après, peut donc s'établir comme suit:

↳ 12 aires d'accueil sont réalisées, pour **une capacité totale de 243 places.**

↳ 1 reste à réaliser (Lannemezan) pour **une capacité de 10 places.**

| Projets inscrits au schéma | | | | | Etat d'avancement | |
|----------------------------|----------------------|-----------------------|---|---|-------------------|-----------|
| Type | Commune | Maitre d'oeuvre | Nombre de places prévues | Observations | État | Places |
| Aire d'accueil | TARBES | Le Grand Tarbes | 22 | En remplacement de la | En service (2006) | 44 places |
| | TARBES | Le Grand Tarbes | 22 | Halte St Vincent | En service (2006) | |
| | TARBES | Le Grand Tarbes | 22 | Bords de l'Adour | En service (2003) | 22 places |
| | IBOS | Le Grand Tarbes | 18 | Bois du Commandeur | En service (2004) | 18 places |
| | ODOS | Le Grand Tarbes | 12 | Galopio | En service (2003) | 12 places |
| | SOUES | Le Grand Tarbes | 10 à 12 | | En service (2007) | 12 places |
| | BORDÈRES | Le Grand Tarbes | 10 à 12 | Django Reinardt | En service (2004) | 12 places |
| | LALOUBÈRE | Le Grand Tarbes | 8 à 12 | | En service (2007) | 8 places |
| | AUREILHAN | Le Grand Tarbes | 20 à 22 | Laborde de Loste | En service (2006) | 22 places |
| | SÉMÉAC | Le Grand Tarbes | | L'opération ne sera pas réalisée | | |
| | LANNEMEZAN | CC Plateau | 10 | Travaux prévus 2ème semestre 2010 | Financement reçu | 10 places |
| | BAGNÈRES | CC Haute-Bigorre | 10 à 12 | | En service (2007) | 12 places |
| | MAUBOURGUET | CC Val Adour | 15 | Inaugurée le 17/11/07 | En service (2007) | 16 places |
| | VIC | CC Echez - Montanarès | 15 | Projets fusionnés sur Vic / Inaug le 17/11/07 | En service (2007) | 28 places |
| | ANDREST | CC Echez - Montanarès | 12 à 15 | | | |
| | LOURDES | Commune | 40 | Remplacement Arrouza | En service (2003) | 37 places |
| LOURDES | Commune | 12 | Maintien route de Julos | Abandonné - (insalubrité) | | |
| CANTON ST-LAURENT DE NESTE | | 15 | L'opération ne sera pas réalisée | | | |
| NOUILHAN | | | Fermeture aire existante ou création aire petits passages | Fermée | | |
| Aire de grands passages | IBOS | Le Grand Tarbes | 60 | Existante | En service | 60 places |
| | AXE TARBES - LOURDES | | 200 | Choix terrain à décider | Recherches * | |

Concernant l'aire de grands passages, des études préparatoires au choix du site se sont révélées nécessaires (recherches foncières et analyses comparatives). Elles ont porté sur 8 sites (Bordères sur l'Echez – Bours – Ibos (2) – Juillan (2) – Lanne – Louey – plateau de Ger), et constituent une base de réflexion solide pour le choix d'un site.

SEDTARISATION

La recherche et la réalisation d'un habitat adapté pour les «sédentarisés » ont nécessité la mise en place d'une maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (MOUS) et d'une ligne de garantie.

8 dossiers ont été finalisés: les réalisations se situent sur la commune de Bordères sur l'Echez et concernent la construction ou l'acquisition d'un habitat, des travaux d'assainissement et de raccordement aux réseaux. Plusieurs autres dossiers sont en cours d'instruction sur le territoire du Grand Tarbes. En outre, des actions de régularisation ou d'échange de parcelles sont menées sur les communes de Bordères et d'Ibos dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme.

La question de l'habitat adapté, PLAI et terrains familiaux, reste centrale pour le prochain schéma dans la mesure où elle représente la solution la plus adaptée aux besoins des familles sédentarisées. La révision du schéma doit permettre de trouver des solutions pour pérenniser le financement de la MOUS et de la ligne de garantie et de l'étendre, au besoin, au-delà du territoire du Grand Tarbes.

INSERTION SOCIALE

En articulation avec les actions de droit commun conduites par les collectivités et les différentes administrations du département, l'association SAGV 65 met en œuvre un accompagnement socio-éducatif spécifique des familles en vue d'organiser l'accès aux droits et aux prestations (domiciliation, CMU, prestations sociales, RMI), l'accès à la santé, l'insertion des bénéficiaires du RMI, le soutien à la scolarisation. Son action concerne l'ensemble des voyageurs qui séjournent dans le département ainsi que les familles sédentarisées vivant en habitat caravane. L'association est l'opérateur départemental privilégié pour la mise en œuvre du volet social du schéma d'accueil et d'insertion.

Le rapport d'évaluation met en exergue les éléments suivants :

| | Préconisations du schéma | Bilan |
|-----------------------|--|---|
| S A N T E | <p>Mise en place d'actions de prévention relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au développement de la couverture maladie complémentaire - à l'accès à la prévention et à la médiation médico-sociale - à l'accès aux soins <p><i>Ces actions sont dispensées par un mi-temps infirmier du centre hospitalier de Bigorre mis à disposition auprès de SAGV</i></p> | <p>L'amélioration des conditions de stationnement permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● l'amélioration de l'hygiène de vie - la facilitation de l'accès des professionnels de santé sur les lieux de vie - les interventions collectives en éducation à la santé - le suivi individualisé sur les grossesses <p><i>- Travail de terrain</i></p> <p><i>Progrès difficilement mesurables ; il s'agit d'actions qui s'inscrivent dans la durée.</i></p> <p><i>Néanmoins, les évolutions positives constatées chez les gens du voyage et chez les professionnels de santé peuvent être mis au crédit de l'action de l'infirmière.</i></p> |

| | | |
|--|---|--|
| P R O F E S S I O N N E L L E | <p>Mise en place d'actions d'accompagnement et de suivi relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au développement et professionnalisation du travail indépendant - à la valorisation de l'entrée des jeunes et des adultes dans le salariat | <p>Augmentation de 21% du nombre de travailleurs indépendants</p> <p>Néanmoins, ce chiffre ne prend pas en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les difficultés financières des entreprises. Les créateurs d'entreprise restent bénéficiaires du RMI différentiel - une évolution positive passe par un accompagnement spécifique centré sur les savoirs de base <p><i>L'entrée dans le salariat s'est développé à l'appui des contrats aidés notamment dans le travail saisonnier et d'intérim.</i></p> <p><u>Perspectives d'action :</u> <i>Il reste à développer et à valoriser les savoirs de base, vecteur essentiel de réussite professionnelle et des savoir-faire traditionnels.</i></p> |
|--|---|--|

| | | |
|--|---|---|
| S C O L A R I S A T I O N | <p>Premier degré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise de conscience de la nécessité d'une scolarité précoce pour faciliter l'insertion sociale des enfants - Développement des apprentissages fondamentaux et confrontation positive avec une autre culture. <p>Second degré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Orientation en 6ème générale, 6ème SEGPA ou classe d'accueil spécifique en fonction du niveau scolaire | <ul style="list-style-type: none"> - Evolution croissante de la scolarisation des enfants du voyage dans les écoles maternelles et élémentaires les plus proches de leur lieu d'habitation - Création d'une structure pour l'aide à la scolarisation (Ecole Ormeau-Figarol) - Classe d'accueil spécifique au collège Pyrénées à Tarbes, dispositif passerelle afin de préacquérir les savoirs fondamentaux - Scolarisation dans le cadre du CNED <p><u>Perspectives d'action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer l'accompagnement à la scolarité - développer les formations des enseignants |
|--|---|---|

| | Préconisations du schéma | Bilan |
|--|--|---|
| S O C I A L I S A T I O N | <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un livret recensant toutes les informations utiles concernant l'aire de stationnement - Domiciliation du courrier - Développement d'une médiation entre la population, les élus et les gens du voyage - Développement des actions, d'éducation et d'insertion des jeunes. | <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un livret avec la participation de la communauté qui recense les droits et les devoirs de chaque acteur. - Développement de la domiciliation autonome sur les aires d'accueil grâce à l'association SAGV - Développement des actions de médiation de SAGV antérieures et postérieures à la création des aires d'accueil - Hausse de la fréquentation des services de proximité depuis 2005 (piscines, clubs, ...) |

III / RÉVISION

La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage prévoit que le schéma départemental d'accueil et d'insertion doit être révisé tous les six ans à compter de sa publication.

La validation de l'évaluation par la commission consultative du 1er octobre 2007 a lancé la procédure de révision du schéma départemental.

Conformément aux enjeux décelés, 3 groupes de travail ont été constitués sur les thématiques de **l'accueil**, de la **sédentarisation** et de **l'insertion sociale**. Pilotés par des élus, et avec l'appui technique des services de l'Etat (DDE – DDASS), ces groupes de travail ont élaboré, après large concertation des acteurs, des préconisations soumises à la commission consultative qui les a validées le 7 novembre 2008.

Détaillées ci-après, elles constituent les **objectifs du schéma 2010 – 2015**.

IV / ORIENTATIONS 2010 - 2015

A / ACCUEIL

Cette thématique concerne les familles et/ou groupes familiaux itinérants qu'il convient d'accueillir momentanément pour une durée relativement courte et se développe en 3 points :

- Les aires d'accueil

Une actualisation des besoins a été réalisée. Elle permet de constater l'absence d'évolution significative de la population des gens du voyage.

En conséquence, le nouveau schéma ne retient pas la nécessité de réaliser de nouvelles aires dans la mesure où les 13 aires prévues dans le précédent suffisent à satisfaire les besoins. Le projet de celle de Lannemezan permettant d'absorber les flux sur la partie Est du département (axe Castelnau-Magnoac, Lannemezan - Saint-Laurent-de-Neste) doit être finalisé.

- Les aires de grand passage

Le schéma rappelait l'existence de l'aire de grand passage d'une capacité de 60 places réalisée sur le territoire de la commune d'Ibos (aire de Lespie) et la nécessité de disposer d'une seconde aire de 200 places. En raison des difficultés récurrentes à gérer les flux importants liés au pèlerinage annuel à Lourdes, l'urgence de la réalisation de cette aire de grands passages demeure d'une prégnante actualité.

Sa localisation et, par voie de conséquence, la collectivité chargée de sa réalisation n'ayant pas été déterminée, une participation de l'État à son financement paraît possible à hauteur de 70 % du montant HT de la dépense engagée dans la limite d'un plafond de dépense subventionnable fixé à 114 336 € par opération.

La réalisation de cet équipement permettra de définir le devenir de l'aire de Lespie qui ne peut demeurer en l'état.

- La qualité et l'optimisation des conditions de fonctionnement des aires

La plupart des aires ont été conçues selon le même schéma et fonctionnent de manière satisfaisante. L'aire de Lourdes, de conception différente, connaît quelques difficultés. Sa réhabilitation devrait pouvoir intervenir dans le cadre du présent schéma après qu'une réflexion menée avec la ville de Lourdes, l'association SAGV et le bureau d'études CATHS ait permis d'en arrêter les modalités précises. La possibilité d'un nouveau financement de l'Etat pour cette réhabilitation sera examinée.

B / SEDENTARISATION

Cette thématique concerne les familles et groupes familiaux de gens du voyage demeurant en permanence sur un terrain leur appartenant ainsi que ceux qui, à partir d'un point « d'ancrage » dans le département, effectuent des déplacements plus ou moins longs dans l'année.

- Les besoins

Le groupe de travail mis en place dans le cadre de la révision du schéma a procédé au recensement des besoins. Le constat est le suivant :

- 53 terrains (30 sur le territoire du Val d'Adour, 20 sur le Grand Tarbes et 3 sur Lourdes) sont occupés en permanence ;
- 65 familles (50 sur le Grand Tarbes et 15 sur le Val d'Adour) stationnent de façon quasi-permanente sur les aires d'accueil.

Les terrains occupés sont situés en zone agricole non constructible, situation très souvent non régularisable par une modification des documents d'urbanisme. L'occupation quasi-permanente des aires les détourne de leur vocation d'accueil des familles itinérantes.

Le nouveau schéma doit être celui de la réalisation d'un habitat adapté répondant aux besoins des familles sédentarisées ou en voie de sédentarisation dans le cadre d'un parcours résidentiel satisfaisant.

- Les réalisations

Il existe trois possibilités pour réaliser une opération de sédentarisation : le terrain familial, propriété de la famille, le terrain familial locatif et l'habitat adapté, logement financé en PLAI.

- Le terrain familial, propriété de la famille qui l'aménage seule dans le respect des règles de droit commun doit être situé en zone constructible pour permettre la délivrance d'un permis de construire.
- Le terrain familial locatif réalisé par une collectivité (commune ou EPCI) est équipé et raccordé aux réseaux, mais sans construction d'un logement. Ils sont destinés aux gens du voyage souhaitant pouvoir louer un terrain aménagé pour y habiter durablement avec leur caravane (cf. circulaire du 17 décembre 2003). Sa réalisation est financée par la même subvention d'investissement que celle prévue pour l'aire d'accueil (plafond de dépense subventionnable de 15 245 €).
- L'habitat dit « adapté », logement ordinaire réalisé par un bailleur social, financé en PLAI puis loué. Il permet un accompagnement social et donne droit à l'aide au logement. Il peut par la suite être acquis par le locataire.

La complexité et la sensibilité de tels projets où interviennent de nombreux partenaires ayant des positions divergentes nécessitent une large concertation préalable. La mise en place au niveau du Grand Tarbes, d'une MOUS et d'une ligne de garantie d'emprunts ont permis d'initier plusieurs opérations sur ce territoire avec de très bonnes perspectives de réussite. Cette MOUS et la ligne de garantie doivent être maintenues dans le nouveau schéma. La réalisation d'opérations de sédentarisation hors du Grand Tarbes nécessite d'étendre ces outils à tous les territoires concernés.

La commission départementale consultative des gens du voyage doit mettre en place une commission technique chargée de mener à bien ce projet d'extension de la MOUS et de la ligne de garantie puis de piloter les projets de sédentarisation.

A cette fin, la commission technique recherchera, sur proposition des communes et des EPCI concernés, les terrains nécessaires aux projets de sédentarisation, sans lesquels la MOUS serait inopérante.

Au titre du nouveau schéma, une première expérience d'habitat adapté doit être menée au niveau du Grand Tarbes, propriétaire d'un terrain sur la commune d'Ibos sur lequel un bailleur public réalisera plusieurs logements. D'autres projets d'habitat adapté en locatif sont envisagés sur les communes de Tarbes et Bordères. De telles opérations doivent être accompagnées d'un projet social structuré et d'une contractualisation entre tous les intervenants.

C / INSERTION SOCIALE

L'action conjuguée des collectivités, des services de l'Etat et de l'association SAGV ont permis des avancées notables en matière d'inclusion sociale de la population des Gens du Voyage.

La réalisation de nouvelles aires de stationnement et l'amélioration de l'habitat des familles sédentarisées d'une part, la prise en compte, par un accompagnement social adapté, de l'ensemble des difficultés qui se posent aux familles : éducation, scolarité, santé et accès à l'emploi, d'autre part, ont contribué à améliorer les conditions de vie de la population et à faciliter leur accès aux services de droit commun.

Néanmoins, des difficultés persistent dans certains domaines d'action qui nécessitent la poursuite d'interventions et d'actions spécifiques en leur direction. Trois domaines sont privilégiés : la scolarisation, la santé et l'insertion professionnelle.

La scolarisation

Les évolutions constatées dans ce domaine traduisent une fréquentation scolaire plus précoce dès la maternelle avec une assiduité plus marquée d'octobre à mars.

En application des dispositions de la circulaire n°2002-101 du 25 avril 2002, deux principes sous-tendent l'action en faveur d'une meilleure intégration scolaire : la scolarisation dans l'école la plus proche de l'aire d'accueil et la continuité pédagogique. C'est-à-dire qu'un enfant ayant commencé sa scolarité en maternelle doit pouvoir la poursuivre dans l'école élémentaire du secteur ainsi qu'au collège de rattachement.

L'implantation de nouvelles aires d'accueil sous le précédent schéma sur l'ensemble du territoire départemental en favorisant une scolarité de proximité, notamment dans le premier degré, a augmenté le nombre d'établissements scolaires concernés par l'accueil de ces enfants, entraînant de ce fait un besoin de sensibilisation des équipes éducatives aux particularités culturelles de ce public et des attentes plus fortes vis à vis de SAGV 65 en matière de médiation entre les familles et les établissements scolaires.

La scolarisation dans le second degré se caractérise par des effectifs faibles et reste encore aléatoire pour plusieurs raisons : absentéisme et retard scolaire, rupture avec la scolarité de proximité, contraintes administratives difficilement assumées par les familles travail sur l'insertion professionnelle des jeunes de 14 ans limité par la réglementation. L'absentéisme augmentant avec l'âge, cela rend plus difficile l'élaboration d'un projet d'orientation. Cette tendance est particulièrement observée pour les filles.

De plus, la concentration parfois inévitable d'enfants du voyage sur un même établissement entraîne un repli communautaire et des perturbations dans la vie de l'établissement. Les enfants du voyage ont tendance à se regrouper avec les enfants de familles sédentarisées, l'immersion dans un milieu qui leur est étranger et la peur de se mêler aux autres enfants des classes ordinaires restent problématiques. Seule la recherche de rapports individuels avec les familles permet de dépasser certains blocages et de gérer les conflits au sein de l'établissement, mais demande un investissement important des gestionnaires de l'établissement.

Scolarisation à distance :

La circulaire n° 2002-101 du 25 avril 2002 concernant la scolarisation des enfants du voyage et des familles non-sédentaires indique que les inscriptions au CNED peuvent être demandées pour permettre la scolarité de ceux pour qui une fréquentation scolaire assidue est difficile, compte-tenu de la très grande

mobilité de la famille. Cette solution doit être facilitée dans les cas avérés de déplacements fréquents mais ne saurait devenir le mode habituel de scolarisation des adolescents.

Or, on constate dans le département que les demandes de scolarisation en CNED des enfants du voyage augmentent chaque année de façon significative. L'état des lieux montre une quarantaine d'enfants scolarisés de cette manière, dont une majorité en Val d'Adour sur la période du collège ce qui, de fait, entraîne une baisse considérable de fréquentation dans ces établissements. Les familles bénéficiant de ce mode d'enseignement à distance sont, pour leur grande majorité, sédentaires, à savoir vivant sur des terrains de stationnement publics et privés des Hautes-Pyrénées.

Les tendances depuis la dernière rentrée scolaire confirment le phénomène avec une demande de familles sédentarisées sur le Grand Tarbes, ce qui constitue un fait relativement nouveau.

Cet attrait pour le CNED répond à des causes multiples : faible attirance pour les enfants et leurs familles pour un enseignement en collège, mauvaises rencontres, nombreux transports à effectuer, enseignement contextualisé et dépersonnalisé, fonctionnement du collège moins évident que celui du primaire, représentations négatives.

Les effets de cette "pseudo-scolarisation" sont alarmants : les enfants voient leur niveau baisser très rapidement, souvent en raison d'une absence d'accompagnement de leurs parents justifiée par un méconnaissance de la lecture.

On constate une perte progressive des acquis antérieurs (lecture, écriture) chez ces élèves qui se retrouvent en difficulté sans la possibilité de déclencher des équipes éducatives. Le fossé se creuse ainsi de manière significative entre les enfants scolarisés au CNED et au collège.

En outre, ces jeunes adolescents en situation d'oisiveté et d'errance sur les terrains, se trouvent ainsi souvent désocialisés et en perte de repères.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que le retard scolaire des enfants du voyage reste encore important même chez les plus jeunes.

Le fossé se creusant ainsi de manière significative entre les enfants scolarisés au CNED et au collège, une réflexion est donc à conduire entre les différents services ayant la connaissance de la réalité de la sédentarisation d'une part et d'autre part, en direction des familles itinérantes demandant à bénéficier du CNED, étant précisé qu'un projet expérimental de création d'un point relais est à l'étude.

En outre, des actions d'aide à la scolarité sont également expérimentées sur les aires d'accueil et dans quelques collèges. Dans le premier cas, elles consistent en un face à face pédagogique entre un étudiant ou un animateur pour soutenir les apprentissages et améliorer l'expression orale. Dans le second degré, un travail de la communauté éducative s'est développé autour de l'accueil de jeunes adolescents. Dans les secteurs où cela est rendu possible, les enfants du voyage sont accueillis avec d'autres enfants dans les actions conduites à l'intérieur des CLAS (contrats locaux d'accompagnement à la scolarité).

- **Axes stratégiques :**

C'est probablement d'une confrontation culturelle positive et par le mixage des publics dans tous les compartiments de la vie scolaire (temps scolaires, péri et extra scolaires), que procéderont les évolutions en matière de résultats et de capacité à vivre ensemble.

Le traitement de l'absentéisme doit être systématisé par le recours à la médiation de SAGV 65, de même que doit se poursuivre l'intégration des enfants dans l'offre d'activité culturelle et de loisirs faites par les

clubs et les associations de proximité. Le développement du dispositif d' Accompagnement Educatif par l'Education nationale peut être une passerelle avec le droit commun.

Par ailleurs, la formation des enseignants sur les spécificités culturelles des Gens du Voyage, une meilleure répartition des effectifs dans les établissements scolaires du 1^{er} et du 2nd degré, un soutien à la scolarité dès le plus jeune âge et le travail sur l'orientation professionnelle des adolescents constituent les axes d'action privilégiés en faveur d'une scolarisation bien traitante et de parcours scolaires réussis.

La santé

Comme pour l'ensemble de la population, les Gens du Voyage connaissent un accroissement de la durée de vie résultant notamment d'une amélioration globale des conditions de vie et d'un meilleur accès aux dispositifs de santé. Bien que les écarts d'espérance de vie restent encore importants avec la population générale, le vieillissement de la population amènera tôt ou tard la question complexe de la prise en charge de la dépendance des personnes âgées en habitat caravane.

Jusqu'à présent, les actions menées dans le domaine de la santé ont visé l'accès de tous à une couverture sociale et un meilleur rapport de la population avec les services de soins publics et libéraux, et le développement de la prévention. C'est ainsi que depuis plusieurs années, un important travail de proximité est réalisé auprès des familles par une infirmière mise à disposition à mi-temps par le CH de Bigorre auprès de SAGV 65.

L'accès aux droits, même s'il ne justifie plus d'une action spécifique, doit rester une préoccupation de base pour l'ensemble des acteurs de santé intervenant auprès de cette population. De même, les suivis individuels ne doivent pas être abandonnés et justifient le développement de la mission de l'infirmière. En effet, la prise en charge des maladies chroniques telles que le diabète ou l'hypertension demande une attention dans la durée que ne portent pas toujours les patients souvent dans le déni de leur maladie.

D'autres risques de pathologies en lien avec l'activité professionnelle, l'exploitation des métaux ou l'inhalation de substances toxiques nécessiteraient un minimum de prévention.

Les actions collectives de prévention sont à développer, en s'appuyant au maximum sur la participation des personnes.

• Axes stratégiques :

L'amélioration des conditions de stationnement conjuguée à une prise en charge médico-sociale adaptée devraient avoir un impact positif sur la santé des familles. Toutefois, certains de leurs effets ne seront mesurables que dans le temps.

L'organisation d'une démarche d'observation socio-sanitaire incluant l'action de veille exercée par l'infirmière de proximité contribuera à suivre les évolutions, à repérer de nouveaux besoins et à orienter les interventions des acteurs de santé.

De même, en privilégiant autant que possible le travail en petit collectif, le développement d'actions d'éducation à la santé permettra d'œuvrer à la prévention de certaines maladies tout en aidant les familles à anticiper des situations critiques.

L'insertion professionnelle

L'activité indépendante reste la forme d'emploi privilégiée des Gens du Voyage. Elle facilite leur intégration sociale, mais cette économie fragile ne permet pas l'autonomie financière des familles. Beaucoup d'entre elles restent allocataires du dispositif RSA malgré un accompagnement croissant.

SAGV 65 mène depuis plusieurs années un travail auprès des adultes pour les aider à diversifier leurs activités et découvrir de nouveaux métiers. Le travail intérimaire, notamment dans le secteur agricole et celui de l'agroalimentaire permet d'alterner des emplois à durée déterminée et semble bien adapté au mode de vie itinérant des Gens du Voyage et à leur difficulté de se projeter à long terme.

L'activité hôtelière lourdaise a permis de promouvoir le travail des femmes, leur conférant un rôle économique accru au sein de la famille. D'autres secteurs d'activités sont à investir. Le travail dans le secteur de l'aide à domicile par exemple, pourrait donner l'occasion de mettre en valeur leurs compétences ménagères et leurs qualités relationnelles.

L'insertion professionnelle des jeunes reste problématique en raison de leur faible niveau de qualification et de leur sortie précoce du système scolaire. Une attention soutenue doit être portée sur les jeunes dès 16 ans pour développer leur employabilité et réduire la durée d'inactivité. La formule des chantiers école semble la plus adaptée dans la mesure où elle permet d'associer une démarche de qualification à la pratique d'un métier. La contractualisation de parcours professionnels dans le cadre du dispositif RSA devrait cibler en priorité les jeunes parmi la population des Gens du Voyage.

● Axes stratégiques:

Bien que le travail indépendant reste le modèle d'activité dominant, la représentation du travail salarié chez les adultes change progressivement. Les entreprises de travail intérimaire et les structures d'insertion par l'activité économique (chantier d'insertion, entreprise d'insertion, association intermédiaire) ont multiplié les possibilités d'une confrontation positive des Gens du Voyage avec le travail salarié. La sédentarisation et l'évolution des mentalités ont également contribué à une meilleure mobilisation des publics jeunes. Cependant plusieurs freins à l'emploi persistent : l'absence de qualification, notamment chez les jeunes, l'illettrisme, la discrimination à l'embauche, la mobilité.

L'aide aux travailleurs indépendants reste centrale pour accompagner l'adaptation à l'évolution des métiers. Le développement du travail féminin, notamment par l'accès à de nouveaux domaines d'activité, et l'accompagnement soutenu des jeunes vers la qualification sont des vecteurs pour une meilleure intégration dans le monde du travail.

Des mesures spécifiques d'accompagnement et de formation doivent être apportées en complément des dispositifs de droit commun. Elles sont à rechercher auprès des collectivités et des services compétents en matière de formation, d'emploi et d'insertion.

La mise en œuvre de ces actions nécessite de poursuivre le travail d'interface mené par SAGV 65 entre les publics, les dispositifs d'insertion et le secteur économique pour mieux rapprocher l'offre et la demande.

LES FICHES ACTIONS

SCOLARISATION

Pour une scolarité des enfants du voyage réussie

| | |
|----------------------------------|---|
| Éléments de bilan | <p>Une scolarisation plus précoce, dès la maternelle : 182 enfants inscrits en primaire (point : décembre 2009)</p> <p>Un effectif encore faible dans le 2nd degré : 67 élèves inscrits en 2009 et une scolarisation aléatoire du fait d'une rupture avec la scolarité de proximité et des contraintes administratives difficilement assumées par les familles.</p> <p>Une augmentation des inscriptions dans le cadre du CNED au niveau du 2nd degré : 70 en décembre 2009 contre 61 en décembre 2008.</p> |
| Objectifs stratégiques | <p>Lutter contre l'absentéisme scolaire</p> <p>Augmenter quantitativement et qualitativement la fréquentation scolaire de la maternelle au second degré</p> <p>Augmenter la performance scolaire des enfants</p> |
| Plan d'action | <p>Application stricte du principe de scolarisation de proximité et de continuité pédagogique</p> <p>Soutien pédagogique et formation des enseignants sur la culture des Gens du Voyage</p> <p>Mise en œuvre d'actions d'accompagnement à la scolarité individuelle et collective</p> <p>Développement de la fonction de médiation de l'association SAGV 65 entre la communauté éducative et les familles</p> |
| Indicateurs | <p>Nombre de jours de fréquentation scolaire</p> <p>Nombre d'établissements scolaires du 1^{er} et du 2nd degré fréquentés par les enfants et les adolescents</p> <p>Effectif par classe</p> <p>Nombre de journées de formation et nombre d'enseignants participants</p> <p>Nombre d'enfants et d'adolescents ayant bénéficié d'un CLAS</p> <p>Nombre et nature des médiations réalisées par SAGV 65</p> |
| Référent thématique | Inspection académique |
| Partenaires dans l'action | SAGV 65, DDCSPP, CAF, opérateurs associatifs, communes, établissements scolaires, DSD |

SCOLARISATION

Préparation à la qualification des jeunes dès 14 ans pour développer leur insertion professionnelle

| | |
|----------------------------------|---|
| Eléments de bilan | La majorité des jeunes issus des familles des gens du voyage sortent du système scolaire à 16 ans sans qualification professionnelle. En recherche d'un premier emploi, ils manquent de pré-requis suffisants et d'employabilité. |
| Objectifs stratégiques | Développer la réflexion autour du projet professionnel dès l'âge de 14 ans afin qu'ils puissent accéder à des parcours qualifiants par la voie professionnelle (lycée professionnel, CFA) après la classe de 4 ^{ème} ou de 3 ^{ème} . |
| Plan d'action | Mise en place d'un dispositif de veille et d'accompagnement à la formation des jeunes à partir de 14 ans depuis l'institution scolaire. Travail sur le projet personnel, les voies d'orientation en lien avec les établissements scolaires (LP, SEGPA) et des stages de découverte auprès de professionnels. Information des familles sur les différentes voies d'orientation |
| Indicateurs | Nombre de jeunes en collège Nombre de jeunes sans qualification professionnelle après 16 ans domaines d'insertion choisis Nombre de jeunes diplômés Nombre de jeunes en emploi et secteurs d'activité |
| Référent thématique | Inspection académique |
| Partenaires dans l'action | UTI/MDS du conseil général, Mission locale, SAGV 65, Education nationale (établissements scolaires, MGI, CIO), centres de formation |

SANTE

Observation socio-sanitaire

| | |
|----------------------------------|---|
| Eléments de bilan | L'action publique portée depuis quelques années sur les déterminants de santé (conditions de stationnement, accès aux soins, à la prévention..) vise à améliorer l'état de santé de la population. Certains effets ne sont mesurables qu'à long terme et l'absence de données épidémiologiques limite l'analyse des situations en santé. En raison de différences culturelles encore très marquées, la population des Gens du Voyage nécessite pour plusieurs années de bénéficier d'actions spécifiques dans ce domaine. |
| Objectifs stratégiques | Organiser un système d'observation socio-sanitaire concerté à l'échelle de territoires du département préalablement identifiés, afin de guider l'action publique en faveur de la santé des Gens du Voyage et d'en déterminer les priorités. |
| Plan d'action | Inscrire la population des gens du Voyage comme un public cible de l'observation socio-sanitaire initiée dans le cadre des ateliers "santé ville" des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) de Tarbes et Lourdes. Impliquer dans la méthodologie de recueil et d'analyse des données les médecins généralistes les plus fréquentés par les familles. |
| Indicateurs | Production régulière de données (rythme fixé en concertation avec les groupes de pilotage de l'ASV de Tarbes et Lourdes) |
| Référent thématique | DDCSPP |
| Partenaires dans l'action | PMI – CPAM – Service de promotion de la santé en faveur des élèves de l'I.A – médecins généralistes – SAGV 65 - UTI/MDS du conseil général |

SANTÉ

Pour l'amélioration de la santé des gens du voyage en habitat caravane

| | |
|----------------------------------|---|
| Éléments de bilan | <p>L'état de santé devrait avoir tendance à s'améliorer (meilleures conditions de stationnement, accès simplifié à la couverture sociale, actions de santé menées auprès des familles)</p> <p>Une observation empirique a été faite sur la part importante du diabète parmi les pathologies qui affectent les gens du voyage vivant en caravane. D'autres pathologies en lien avec des activités économiques sont également repérées (dorsalgie, coupures...)</p> <p>On observe une difficulté pour cette population à prendre en charge, dans la durée, des maladies chroniques.</p> <p>L'amélioration des conditions de vie globale implique le vieillissement de la population et l'apparition de maladies invalidantes, ce qui pose la question des soins ambulatoires en habitat caravane.</p> |
| Objectifs stratégiques | <p>Développer des actions de promotion de la santé en poursuivant et en développant des actions collectives d'éducation à la santé en tenant compte des préoccupations des gens du voyage sur leur santé.</p> |
| Plan d'action | <ul style="list-style-type: none"> - Recensement des sujets de santé prioritaires à partir des questions traitées individuellement ou en collectif avec les familles (diabète, vieillissement, nutrition) ou avec les travailleurs indépendants (traitement des métaux, hygiène et sécurité au travail, gestes et postures..) - Développer des actions collectives d'éducation à la santé, ou toute autre action basée sur les propositions qui pourraient se dégager lors d'observations directes ou lors des consultations des gens du voyage - Poursuivre les actions d'éducation à la santé en cours (pharmacie familiale, apprentissage des premiers secours) |
| Indicateurs | <p>Nombre et thèmes d'actions collectives d'éducation à la santé réalisées</p> <p>Nombre de personnes formées aux gestes de premier secours et à l'utilisation d'une pharmacie familiale.</p> |
| Référent thématique | <p>SAGV 65</p> |
| Partenaires dans l'action | <p>Réseau santé des gens du voyage (composé de la DSD/PMI, DSD/actions de santé, CUCS, CH de Bigorre, DDCSPP, SAGV 65, opérateurs associatifs, UTI/MDS du conseil général, établissements de soin, médecins généralistes, médecine du travail...)</p> |

INSERTION PROFESSIONNELLE

Accès à l'emploi des femmes dans les domaines professionnels de "la propreté" et des "services à la personne"

| | |
|----------------------------------|---|
| Eléments de bilan | <p>Bien que l'activité indépendante reste la forme d'emploi privilégiée des gens du voyage, de plus en plus de familles sédentarisées, et parmi elles les femmes, recherchent du travail salarié.</p> <p>Les femmes ont démontré leur bon niveau d'employabilité dans le secteur de l'hôtellerie. Cependant, compte tenu de leurs compétences ménagères et de leurs qualités relationnelles, d'autres domaines d'activités pourraient être investis par les femmes. Mais des freins subsistent comme l'absence de professionnalisation et les discriminations à l'embauche.</p> |
| Objectifs stratégiques | <p>Diversifier les activités salariales des femmes en les qualifiant dans les secteurs de "la propreté" et des "services à la personnes"</p> <p>Travailler avec les employeurs potentiels et la population sur les représentations réciproques.</p> |
| Plan d'action | <p>Mise en place de formations adaptées tenant compte des problèmes de lettrisme de la population dans les domaines de la "propreté" et des "services à la personne"</p> <p>Sensibilisation des employeurs intermédiaires et des particuliers afin de lever les freins au recrutement de cette population</p> <p>Assurer l'interface entre les publics, les dispositifs de qualification, le secteur économique pour mieux rapprocher l'offre de la demande</p> |
| Indicateurs | <p>Nombre de femmes en formation</p> <p>Nombre de femmes qualifiées</p> <p>Nombre de femmes en emploi dans les domaines ciblés</p> <p>Nombre d'employeurs potentiels</p> <p>Nature des freins à l'emploi</p> |
| Référent thématique | UT DIRECCTE |
| Partenaires dans l'action | Pôle Emploi, Conseil Régional, UTI/MDS du Conseil Général, SAGV 65, CIDEF, Employeurs "services à la personne", DDCSPP (droits des femmes) |

INSERTION PROFESSIONNELLE

Accompagner des travailleurs indépendants dans l'évolution des métiers

| | |
|----------------------------------|--|
| Eléments de bilan | <p>L'économie de l'activité indépendante, forme d'emploi privilégiée des gens du voyage, reste fragile et ne permet pas l'autonomie des familles qui continuent à percevoir un RSA .</p> <p>La sortie du RSA et du nombre de bénéficiaires de + de 60 ans sont des enjeux majeurs.</p> <p>L'accompagnement à l'autonomisation des travailleurs indépendants par la diversification des métiers est à poursuivre en prenant en compte 2 écueils : la nécessité de disposer d'une qualification correspondant au métier pour l'inscription à la chambre des métiers, l'accès à la qualification par la VAE limité par l'illettrisme.</p> |
| Objectifs stratégiques | Faciliter l'accès à la qualification permettant l'inscription à la chambre des métiers |
| Plan d'action | <p>Développer de l'accompagnement à la VAE complété avec des formations très courtes liées aux métiers du bâtiment</p> <p>Intégrer des modules d'apprentissage des savoirs de base aux différentes phases de la création d'activité et aux formations courtes</p> |
| Indicateurs | <p>Nombre d'accompagnements à la VAE engagés pour l'accès à une qualification</p> <p>Nombre de formations courtes sur les métiers programmées</p> <p>Nombre de formations sur les savoirs de base programmées</p> <p>Nombre de participants aux formations</p> <p>Nombre de T.I percevant le RMI différentiel</p> <p>Nombre de bénéficiaires du RMI de + de 60 ans</p> |
| Référent thématique | UT DIRECCTE |
| Partenaires dans l'action | Chambre de métiers, SAGV 65, UTI/MDS du Conseil Général, organismes de formation, Conseil Régional, Mission locale, UT DIRECCTE, CIBC, Maisons communes Emploi Formation, Pôle Emploi. |

INSERTION PROFESSIONNELLE

Développer la professionnalisation par la formation et l'accès à la qualification

| | |
|----------------------------------|--|
| Eléments de bilan | <p>L'économie de l'activité indépendante, forme d'emploi privilégiée des gens du voyage, reste fragile et ne permet pas l'autonomie des familles qui continuent à percevoir un RSA.</p> <p>L'accompagnement à l'autonomisation des travailleurs indépendants par la diversification des métiers est à poursuivre en prenant en compte 2 écueils : la nécessité de disposer d'une qualification correspondant au métier pour l'inscription à la chambre de métiers, l'accès à la qualification par la VAE limité par l'illettrisme.</p> |
| Objectifs | <p>Accès à la qualification (équivalent CAP) des travailleurs indépendants souhaitant s'inscrire à la chambre de métiers.</p> <p>Valoriser les savoir-faire auprès de la clientèle par une attestation des connaissances. Pour les plus jeunes, découvrir un métier et vivre une expérience de formation professionnelle aux côtés de leurs pairs plus aguerris à la pratique.</p> |
| Intérêts de l'action | <p>Reconnaissance des savoir-faire</p> <p>Légalisation de l'activité, obtention des assurances professionnelles</p> <p>Connaissance des normes, garantie de la qualité des travaux réalisés</p> <p>Confronter la pratique apprise sur le terrain avec l'apprentissage par la formation professionnelle.</p> <p>Valoriser la formation qui reste difficile à appréhender par le public, d'un point de vue culturel.</p> |
| Contenus | <p>Mise en place de modules de formation adaptés et attestation de stage sur les métiers suivants:</p> <p style="text-align: center;">Métier de peintre/ façadier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peinture de ravalement et revêtements d'imperméabilité, isolation thermique par l'extérieur, échafaudages et normes <p style="text-align: center;">Métiers des espaces verts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taille, nettoyage, maçonnerie paysagère |
| Référent thématique | Conseil Général |
| Partenaires dans l'action | <p>SAGV 65 (repérage des besoins et mobilisation du public)</p> <p>Organismes de formation</p> <p>UIT/MDS du Conseil général, Mission locale départementale (mobilisation et orientation du public)</p> <p>Pôle emploi – Maison commune emploi formation – Conseil régional</p> |